

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/29

L'an deux mille vingt trois
Le neuf juin à vingt heures trente,

DATE DE
CONVOCAION
24/05/2023

DATE D'AFFICHAGE
15 /06/2023

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS
15 /06/2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

VOTANTS : 29

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 mai 2023 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Françoise HALOT, Pascal CRINCKET, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Élisabeth GANDY ; Paul BITAUD, Céline BRUISSON, Michel MONTFERME, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Marc LAUG.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Monique CARUSO donne pouvoir à Serge CASERIS, Martine POYER donne pouvoir à Achille CHOAY, Cyriac MILLOT donne pouvoir à Aline BILLET, Bruno PAUL-DAUPHIN donne pouvoir à Olivier ROBERT, Sylviane COLLES donne pouvoir à Suzy MAYNE, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Didier KENISBERG, Patrick SCHMITT donne pouvoir à Claudette DOS SANTOS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jannick CHEVALIER

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles 2113-1 et suivants L2121-14 à L2121-18 ;

VU le code Electoral et notamment les articles L280 à L293 et R130.1 à R148 ;

VU l'arrêté préfectoral n°78-2023-05 fixant le nombre de délégués et suppléants à désigner le 9 juin 2023 par commune en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

VU le décret n°2023-198 du 23 mars 2023 relatif à la désignation des électeurs sénatoriaux ;

VU le décret portant convocations des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs ;

ENTENDU l'exposé de Mr Le Maire ;

Il informe le Conseil que le renouvellement de la série 1 des sénateurs aura lieu le dimanche 24 septembre prochain.

Il précise que les Conseillers Municipaux ont été convoqués par décret le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.
Les modalités sont définies dans l'arrêté du préfet.

La commune doit désigner 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Les délégués et les suppléants sont élus, sans débat, au scrutin secret, simultanément par les Conseillers Municipaux sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats) ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).
La liste peut comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges délégués et de suppléants à pourvoir.

Les suppléants sont appelés à remplacer les délégués titulaires lors de l'élection des sénateurs, en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de Conseiller Municipal de ces délégués.

2 listes de candidats ont été déposées auprès du Maire aux dates et heures fixées pour la séance au cours de laquelle le Conseil est appelé à élire les délégués et suppléants.

« ENSEMBLE POUR LE MESNIL »

« VIVRE AU MESNIL »

Le bureau électoral est constitué par :

- Mr Le Maire, Président
- Les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mesdames Suzanne MAYNE et Claudette DOS SANTOS.
- Les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Paul BITAUD et Mme Sandrine MARCHAND.
- Le secrétaire : Mr Janick CHEVALIER

Déroulement du vote : Le vote se fait sans débat au scrutin secret.
Le vote a lieu sous enveloppe.

Les Conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

Proclamation des résultats : Dans les communes de plus de 1000 habitants les sièges attribués à chaque liste sont calculés d'abord pour les fonctions de délégués puis, par un second calcul pour les suppléants.
Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste. Les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Les délégués élus titulaires et suppléants doivent faire part de leur refus éventuel d'exercer leur mandat par oral ou par écrit au bureau électoral immédiatement après la proclamation de leur élection avant que la séance ne soit levée, faute de quoi ils sont réputés avoir accepté ce mandat.

PROCEDE à la désignation des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs.

2 Listes sont candidates :

- Celle de « ENSEMBLE POUR LE MESNIL »
- Celle de « VIVRE AU MESNIL »

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/29

Les résultats après vote à scrutin secret sont :

- Nombre de votants (Bulletins dans l'urne) : 29
- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pris part au vote : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 28

Proclamation des résultats :

NOM LISTE	SUFFRAGES OBTENUS	NOMBRE DE DELEGUES OBTENUS	NOMBRE DE SUPPLEANTS OBTENUS
« ENSEMBLE POUR LE MESNIL »	25	14	5
« VIVRE AU MESNIL »	3	1	0

Proclamation des élus :

Le Maire (ou son remplaçant) a proclamé élus délégués (ou délégués supplémentaires) les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au présent procès-verbal.

La liste « ENSEMBLE POUR LE MESNIL » obtient 14 délégués.

Les délégués élus sont : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Christèle COLOMBIER, Olivier ROBERT, Emilie DELAS, Achille CHOAY, Sandrine MARCHAND, Eric FRANCOIS, Claudette DOS SANTOS, Cyriac MILLOT, Françoise HALOT, Pascal CRINCKET, Martine POYER.

La liste « VIVRE AU MESNIL » obtient 1 délégué : Mme Anne-Lise AUFFRET

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative également jointe en annexe 1.

La liste « ENSEMBLE POUR LE MESNIL » obtient 5 suppléants.

Les suppléants élus sont : Janick CHEVALIER, Elisabeth GANDY, Paul BITAUD, Céline BRUISSON, Jean-Claude GUEHENNEC.

Après proclamation de leur élection, Mr Le Maire ne constate aucun refus d'un délégué présent, d'exercer son mandat.



Pour extrait conforme,

Le Maire

Serge CASERIS

